ART. 3 N° 1491

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 1491

présenté par M. Denaja

à l'amendement n° 753 de M. Giraud

-----

## **ARTICLE 3**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« f) Met en œuvre des actions de... » (le reste sans changement).

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.